



LEGENDE

- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé (L.130-1 du CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ★ Elément identifié (L.151-19 du CU)
- Zone inondable
- Chemin à conserver (L.151-19 du CU)
- Retrait imposé par rapport à la forêt
- Terrain cultivé à protéger (L.151-19 du CU)
- Cours d'eau

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie
ER 1	Aménagement d'un sentier communal Largeur : 3 mètres	Comme de Ventron	2300 m²

DEPARTEMENT DES VOSGES (88)
COMMUNE DE VENTRON (88310)



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4.2. VANRES / MALECOSTES / DAVAL

PLU initial approuvé le : 20/02/2013

Echelle : 1/2500^{ème}

Modification de droit commun n°1 approuvée le : 20/02/2013

